



PARTENARIAT  
FORESTIER



**PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE 2023-2024**

# **République démocratique du Congo**

## **Partenariat pour les forêts avec l'UE**

La Commission européenne n'est pas responsable des conséquences découlant de la réutilisation de cette publication.

## INDEX

### 1. Un partenariat pour les personnes et les forêts

- 1.1 Premiers débits et voirie
- 1.2 Vue d'ensemble du secteur forestier, des questions climatiques et des défis environnementaux
- 1.3 Le Partenariat forêt avec l'Union européenne
- 1.4 Principales réalisations et enseignements tirés

### 2. Contributions aux politiques nationales, régionales et internationales

- 2.1 Contributions à la mise en œuvre des CDN
- 2.2 Contributions à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique et de la stratégie et du plan d'action nationaux en faveur de la biodiversité
- 2.3 Contributions à la stratégie «Global Gateway»
- 2.4 Contributions à l'impact extérieur du pacte vert pour l'Europe
  - 2.4.1 Progrès accomplis dans le respect du règlement de l'UE sur la déforestation

### 3. Progrès réalisés dans le cadre du Partenariat forêt

- 3.1 Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Partenariat forêt
- 3.2 Dialogue politique et coordination technique
  - 3.2.1 Thèmes clés, groupes de travail et dialogue intersectoriel
  - 3.2.2 Contribution aux sommets et événements de haut niveau sur les forêts
  - 3.2.3 Contributions des États membres de l'UE et de l'Équipe Europe
  - 3.2.4 Communiquer sur le partenariat

### 4. Les perspectives

#### Acronymes

# 1. Un partenariat pour les personnes et les forêts

## 1.1 Premiers débits et voirie

Le protocole d'accord établissant le Partenariat pour les forêts entre l'Union européenne et la République du Congo a été élaboré conjointement par le cabinet du Premier ministre de la République du Congo et la délégation de l'Union européenne au Congo. Ce partenariat repose sur un engagement commun en faveur de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité et de la promotion du développement des chaînes de valeur. Reconnaissant la vaste forêt tropicale du Congo et son rôle crucial dans la séquestration mondiale du carbone, l'UE a cherché à soutenir le pays dans ses efforts pour protéger cet écosystème inestimable. Pour la République du Congo, ce partenariat a offert une occasion unique d'accéder à une assistance politique, financière et technique essentielle pour la gestion durable des forêts, le développement communautaire et la transition vers une économie verte.

Il a été signé le 8 novembre 2022, en marge du sommet sur le climat de la COP 27 à Charm el-Cheikh, par S.E. Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et S.E. Jean-Claude Gakosso, ministre des affaires étrangères, francophonie, et congolais à l'étranger, au nom du président de la République du Congo.

En octobre 2023, à Brazzaville, le commissaire Sinkevičius et la ministre de l'économie forestière, Mme Rosalie Matondo, ont signé la feuille de route pour le partenariat forêt UE-Congo. Élaborée par l'Équipe Europe et la République du Congo, cette feuille de route définit des mesures concrètes pour protéger les forêts congolaises. Cette signature coïncide avec le sommet des trois bassins des écosystèmes de la biodiversité et des forêts tropicales, qui réunit les principales parties prenantes pour discuter de la coopération en matière de préservation des écosystèmes vitaux en Amazonie, au Congo et à Borneo-Mekong-Asie du Sud-Est.

La réunion inaugurale du groupe de travail politique sur le partenariat forêt UE-Congo s'est tenue le jeudi 21 mars 2024. Il était dirigé par la ministre de l'économie forestière, S.E. Rosalie Matondo, en tant que point de contact pour le gouvernement de la République du Congo pour ce partenariat, et par l'ambassadeur de l'Union européenne, S.E. Giacomo Durazzo, aux côtés de l'ambassadeur de France, S.E. Claire Bodii, de l'ambassadeur d'Italie, S.E. Enrico Nunziata, du chargé d'affaires a.i. d'Allemagne, M. Arvedt Achilles, et du chargé d'affaires de Belgique, M. Jean-Paul Charlier. Elle a eu lieu au ministère de l'économie forestière à Brazzaville.

Cette réunion du groupe de travail politique de mars 2024 a été la première du genre, réunissant des représentants de haut niveau du gouvernement congolais, de la Commission européenne et de ses États membres pour discuter, dans le cadre d'un dialogue ouvert, des questions stratégiques, des opportunités et des défis dans le secteur forestier au Congo. Le dialogue politique de haut niveau a débouché sur un certain nombre de points de suivi pour lesquels toutes les parties doivent apporter des réponses concrètes. Ces points visent à garantir que le dialogue soit productif et débouche sur

des résultats tangibles. Voici quelques exemples :

- *Engagements fermes en matière d'investissement pour prévenir les distorsions du marché* — L'engagement du ministre de l'économie forestière en faveur de la transformation du bois et de l'interdiction des exportations de grumes brutes est dûment reconnu, bien que les échanges entre l'UE et le Congo concernent déjà principalement des produits du bois transformés. Il convient de noter que certains concessionnaires n'ont pas respecté leurs obligations en matière d'investissements industriels, la commercialisation des grumes non transformées semblant être considérée comme plus lucrative. L'UE fait part de ses préoccupations concernant la gestion de la période transitoire précédant la mise en œuvre des investissements industriels, par exemple au sein de la zone économique spéciale ARISE (Plateforme industrielle intégrée). Le dialogue met en évidence les exemptions à l'exportation de grumes brutes soulevées par le secteur privé au cours des consultations et demande instamment la transparence en ce qui concerne ces exceptions, en recommandant l'imposition d'engagements fermes en matière d'investissement afin d'éviter les distorsions du marché résultant d'un traitement différencié des acteurs.
- *Soutien de l'Équipe Europe à la loi sur la faune sauvage et les zones protégées* — Le ministre de l'économie forestière (MEF) souligne la nécessité d'un soutien de la part des partenaires pour finaliser la loi sur la faune sauvage et les zones protégées, ainsi que ses règlements d'application. Ses efforts de consultation, y compris avec la société civile, sont reconnus. Cette réforme offre l'occasion d'intégrer davantage les communautés locales et les peuples autochtones dans la gestion des zones protégées et de la faune sauvage, conformément au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'équipe d'Europe se déclare disposée à fournir un soutien institutionnel (stratégie nationale pour les zones protégées) et une assistance à la gestion. Une initiative de soutien institutionnel de l'UE, complémentaire de NaturAfrica, est en cours de préparation, y compris une assistance pour l'élaboration des règlements d'application de cette loi.
- *Accélération de la réglementation relative aux investissements privés* — Équipe Europe a mis en évidence l'accent mis par la stratégie «Global Gateway» sur la mobilisation des investissements privés au moyen de garanties provenant d'institutions de financement du développement (BEI, CDP, KfW, Proparco, BAD, Banque mondiale), ce qui nécessite un secteur bancaire plus fort. Parmi les secteurs prioritaires pour le Congo figurent la transformation du bois, la cogénération de biomasse, les énergies renouvelables et l'agriculture durable. Il existe des projets potentiels, mais les investissements forestiers sont au point mort en raison d'incertitudes réglementaires. L'Équipe Europe a exhorté le ministre à accélérer la finalisation de la réglementation et à prendre en considération les préoccupations du secteur privé, dans le respect de la souveraineté nationale.

## 1.2 Vue d'ensemble du secteur forestier, des questions climatiques et des défis environnementaux

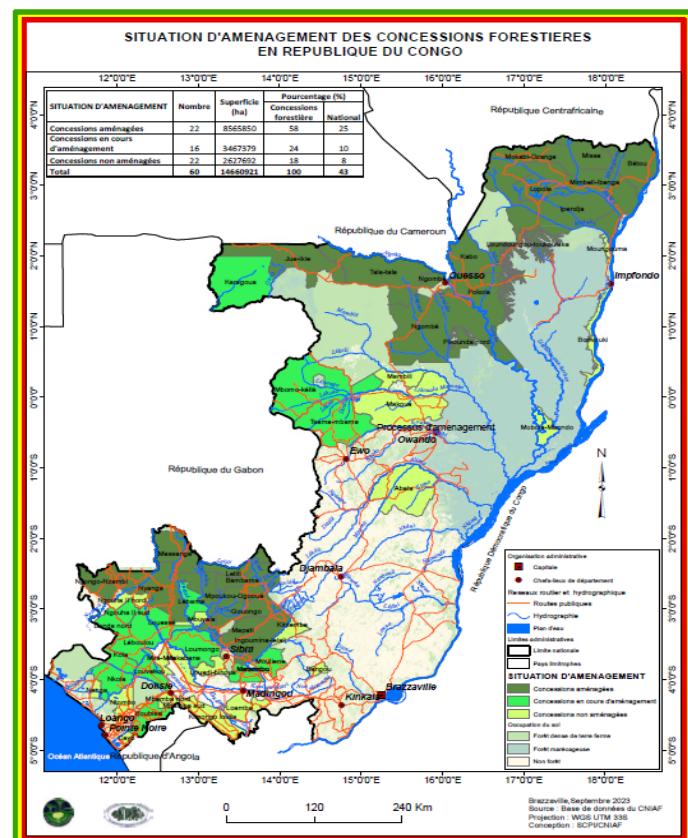
La République du Congo abrite de vastes forêts tropicales dans le bassin du Congo, qui jouent un rôle crucial dans la séquestration mondiale du carbone et fournissent des services écosystémiques essentiels tels que la régulation de l'eau, la conservation des sols et le soutien aux moyens de subsistance des zones rurales. Malgré sa riche couverture forestière et son taux de déforestation relativement faible (0,1 % par an), le pays est confronté à d'importants défis en matière de gestion durable des forêts et de changement climatique<sup>1</sup>.

La déforestation et la dégradation, principalement causées par l'exploitation illégale des forêts, l'expansion agricole pour le cacao et d'autres cultures et l'exploitation minière constituent une préoccupation majeure pour une gestion efficace des forêts. Ces activités, ainsi que la récolte non durable du bois, contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre dans le pays. L'industrie charbonnière, qui fournit plus de 70 % de la consommation d'énergie rurale du pays, est également un moteur majeur de la destruction des forêts, ce qui entraîne une dégradation des terres, une insécurité alimentaire et une baisse de la productivité agricole.

Les effets du changement climatique se font déjà sentir en République du Congo, avec des précipitations plus irrégulières et des inondations et des températures croissantes qui nuisent davantage aux forêts et à la biodiversité. Ces changements environnementaux, aggravés par les activités humaines, font qu'il est de plus en plus difficile pour les communautés rurales de maintenir les écosystèmes forestiers dont elles dépendent.

À mesure que les ressources forestières diminuent, les communautés sont contraintes d'extraire davantage des terres, ce qui exacerbe la dégradation de l'environnement et l'insécurité alimentaire<sup>2</sup>.

Toutefois, le secteur forestier du pays connaît une évolution positive. L'écotourisme apparaît comme une solution potentielle, des zones protégées comme Odzala-Kokoua et Nouabalé-Ndoki National Parks attirant l'attention internationale pour leur potentiel en matière de biodiversité et de tourisme<sup>3</sup>. En outre, les produits forestiers non ligneux, tels que les fruits, les plantes médicinales et les



<sup>1</sup> FAO (2020). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020: Rapport principal* <http://www.fao.org/forest-resources-assessment/>

<sup>2</sup> Forêts d'Afrique centrale: Héros carbone menacés — CIFOR-ICRAF Forests News

<sup>3</sup> WC (société pour la conservation de la faune et de la flore sauvages). (2021). *Conservation par l'écotourisme: Le rôle des parcs nationaux Nouabalé-Ndoki et Odzala-Kokoua dans le parc national de Nouabalé-Ndoki*<sup>3</sup>

champignons, gagnent de la valeur commerciale, offrent des alternatives durables à l'exploitation forestière et contribuent à la subsistance des zones rurales. La République du Congo dispose également d'un fort potentiel d'atténuation du changement climatique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF).

Pour relever ces défis, le pays a besoin d'une gouvernance plus forte, de meilleures pratiques de gestion des forêts et d'un soutien accru aux industries durables telles que l'écotourisme et les plans nationaux de lutte contre le terrorisme. L'équilibre entre la production et la conservation des forêts est essentiel pour garantir la durabilité à long terme des forêts du Congo et les moyens de subsistance qui en dépendent.

### 1.3 Le Partenariat pour les forêts avec l'Union européenne

Le Partenariat pour les forêts entre l'Union européenne et la République du Congo vise à soutenir le pays dans ses efforts de conservation de sa vaste forêt tropicale tout en promouvant un développement économique durable. Le partenariat met l'accent sur une transition vers une économie verte et inclusive, qui s'aligne sur les engagements pris dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national (CDN), de la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD +) et de l'initiative pour les forêts en Afrique centrale (CAFI) sur les principes de la stratégie «Global Gateway» de l'UE<sup>4</sup>.

Conformément à la CDN et à REDD +, les principaux objectifs définis dans le partenariat pour les forêts sont les suivants:

1. **Renforcement de la gouvernance forestière** : Il s'agit d'améliorer les pratiques de gestion forestière, de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et de renforcer la transparence et la responsabilité dans le secteur forestier.
2. **Promouvoir des économies forestières durables** : Le partenariat vise à développer les industries locales de transformation du bois, à créer des emplois verts et à soutenir des chaînes de valeur durables, en s'éloignant des exportations de grumes brutes.
3. **Préservation de la biodiversité** : Les efforts seront axés sur la protection des espèces menacées, la conservation d'écosystèmes critiques tels que les tourbières et la promotion de pratiques durables d'utilisation des terres.
4. **Soutenir les communautés locales** : Le partenariat vise à faire en sorte que les

<sup>4</sup> En effet, la première CDN révisée du pays (2021) fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions, visant une réduction de 21,46 % d'ici à 2030 par rapport à un scénario de référence de 2017 dans un scénario inconditionnel. Un objectif conditionnel plus ambitieux de réduction de 32,19 % est également fixé, sous réserve d'un soutien international. Ces objectifs englobent des secteurs clés tels que l'énergie, les processus industriels, l'agriculture, la sylviculture et les déchets. Le centre de l'action climatique du Congo Brazzaville est son engagement à préserver ses forêts extensives. La stratégie nationale REDD + est axée sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, qui sont essentielles au maintien des puits de carbone vitaux du pays. Des objectifs spécifiques et mesurables soulignent cet engagement. Le Congo Brazzaville s'est engagé à restaurer 250,000 hectares de terres dégradées et déboisées dans le cadre du défi de Bonn, un effort mondial visant à restaurer les paysages forestiers. En outre, la nation vise à empêcher la conversion de plus de 20,000 hectares de forêts par an.

communautés locales bénéficient des efforts de conservation des forêts, notamment en améliorant l'accès aux ressources, aux moyens de subsistance et aux services sociaux.

En favorisant une gestion durable des forêts et en promouvant une économie verte, le partenariat UE-Congo pour les forêts vise à contribuer aux efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité, tout en soutenant le développement économique et social de la République du Congo.

#### 1.4 Principales réalisations et enseignements tirés

Le Partenariat pour les forêts a donné lieu à des réalisations, démontrant un modèle de collaboration en matière de conservation et d'utilisation durable des forêts et de développement durable. Voici quelques étapes clés. Dans le cadre de l'accord de partenariat volontaire (APV), un plan d'action quinquennal (2024-2028) a été élaboré avec toutes les parties prenantes. Il vise une option ambitieuse pour 2028 : *tout en délivrant des certificats de légalité, le Congo est prêt, en 2028, à procéder à l'évaluation technique indépendante du système national de garantie de la légalité.* Pour atteindre cet objectif important, l'UE a fourni différents instruments financiers (FED, IVCDCI, organisations de la société civile, mécanismes) pour un budget total de plus de 15 millions d'euros, répartis entre plusieurs actions telles que :

- Cadre juridique renforcé — Le partenariat a soutenu le renforcement de la législation forestière congolaise, y compris l'élaboration des textes d'application du nouveau code forestier et de la loi relative à la faune sauvage (Loi Faune). L'une des priorités a été l'élaboration de lois régissant les forêts communautaires et la simplification de la gestion des petites concessions. Ces cadres juridiques reconnaissent les droits des communautés locales à gérer les ressources forestières.
- Renforcement des services répressifs — L'UE a également soutenu la numérisation des services répressifs en République du Congo par l'élaboration et la mise en œuvre du système de garantie de la légalité du bois (SGLB). Ce système a amélioré l'efficacité et la transparence de la gestion forestière en facilitant la collecte et l'analyse de données en temps réel, ce qui a permis un meilleur suivi des activités d'exploitation forestière, en particulier en ce qui concerne la transparence de la fiscalité et de la légalité. Toutefois, le SGLB doit encore s'avérer efficace pour renforcer le contrôle fiscal et garantir le respect des exigences légales par les entreprises forestières opérant dans le pays.

L'Union européenne a investi dans des projets visant à démanteler les réseaux de braconnage dans différentes régions. Ces initiatives ont renforcé les capacités des services répressifs, en particulier des officiers de police judiciaire (OPJ). Grâce à des programmes de formation, les OPJ disposent des compétences nécessaires pour mener des enquêtes et engager des poursuites efficaces en matière de criminalité liée aux espèces sauvages. En outre, les fonds de l'UE ont amélioré le suivi des procédures judiciaires et le suivi des braconniers condamnés tout au long de leur peine de prison. En renforçant les capacités des

services répressifs et du système judiciaire, ces projets ont déjà contribué à une lutte plus efficace contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages.

- Promotion des entreprises forestières durables — Un soutien a été apporté pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion durable des forêts pour les concessions de bois, les forêts communautaires promouvant des pratiques d'exploitation responsable et garantissant la viabilité à long terme des ressources forestières.
- Concertation entre les acteurs privés — Grâce à l'UE, l'expertise par l'intermédiaire de l'Association technique internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) soutient le secteur privé en République du Congo. Grâce à diverses initiatives, l'ATIBT a facilité le dialogue et la collaboration entre les principales parties prenantes, y compris les agences gouvernementales et les opérateurs forestiers. En particulier, l'UE a également encouragé des consultations multipartites afin de renforcer la transparence et la responsabilité dans le secteur forestier. En outre, l'UE a facilité les interactions entre les zones économiques spéciales et les opérateurs forestiers, ce qui a conduit à des discussions sur les investissements et la création de valeur ajoutée dans le pays.
- Diversification des économies forestières — Le partenariat a encouragé le développement de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés tributaires de la forêt, telles que l'agroforesterie, l'écotourisme et les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux. Le dialogue politique est toujours en cours en ce qui concerne ces possibilités.
- Participation accrue de la Communauté — L'Union européenne s'est activement engagée à encourager la participation de la société civile en République du Congo. L'une des principales priorités de cet engagement a été de soutenir la surveillance indépendante des forêts, à la fois mandatée et non mandatée. En promouvant une gestion transparente et responsable des forêts, l'UE entend veiller à ce que les avantages des ressources forestières soient équitablement partagés. Afin de renforcer la participation de la société civile, l'UE est parvenue à faciliter la participation des ONG aux processus consultatifs et décisionnels liés à la gouvernance forestière, par exemple dans le cadre de la réforme juridique actuelle. Il s'agit notamment de mettre en place des plateformes de dialogue entre les parties prenantes, les autorités nationales, le secteur privé et la société civile. Par exemple, le projet a permis de donner aux communautés locales les moyens d'agir dans le district de Mouyondzi, en renforçant leur capacité à participer à la gestion forestière avec l'entreprise privée. En renforçant les autorités locales et en promouvant une gouvernance inclusive, l'UE a contribué au respect des droits locaux.

À la suite des engagements pris dans le cadre de la **Convention sur la diversité biologique** (CDB) et des protocoles de Carthagène et de Nagoya, l'UE a alloué 8,5 millions d'euros pour soutenir trois parcs nationaux en République du Congo: Odzala Kokoua, Nouabalé-Ndoki et Conkouati-Douli., qui couvrent plus de 2 millions d'hectares.

Ces fonds, qui font partie du programme régional NaturAfrica, sont utilisés pour protéger la

biodiversité, lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, améliorer le développement socio-économique des communautés et promouvoir la gouvernance transfrontalière. Le projet se concentre sur une approche paysagère, ciblant les zones transfrontalières et associant les communautés locales.

Le Partenariat pour les forêts a également tiré certains **enseignements clés** :

1. Jusqu'à présent, le gouvernement congolais a toujours exprimé un fort soutien de l'opinion publique aux initiatives de bonne gouvernance. Or, dans la pratique, ces initiatives n'ont pas été prioritaires. C'est ce qui ressort clairement des retards dans l'adoption des décrets et des mémorandums, ainsi que des difficultés rencontrées pour obtenir des financements nationaux. Par exemple, le Fonds forestier, placé sous l'autorité du ministre de l'économie forestière, génère près de 2 milliards de francs CFA par an, mais n'est pas en mesure de financer pleinement les missions essentielles de surveillance sur le terrain (nécessitant des centaines de millions de francs CFA par an).
2. Une gouvernance forestière efficace nécessite la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les agences gouvernementales. Toutefois, les disparités dans la dynamique du pouvoir ont compliqué la promotion de partenariats équitables entre le gouvernement et les acteurs du secteur privé. Le partenariat a été limité en ce qui concerne l'influence des forces concurrentielles extérieures qui ont une incidence sur le secteur forestier.

L'évolution des systèmes de gouvernance est un processus complexe et chronophage qui nécessite un engagement durable. Le succès du partenariat dépend d'un engagement politique fort tant de la part du gouvernement congolais que de l'UE. Un engagement cohérent de haut niveau est essentiel pour relever les défis et garantir la viabilité à long terme de l'initiative.

## 2. Contributions aux politiques nationales, régionales et internationales

Le Partenariat pour les forêts vise à contribuer aux politiques nationales, régionales et internationales en renforçant la gouvernance forestière par la mise en œuvre de l'APV et en s'alignant sur le règlement de l'UE sur la déforestation afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts. Il soutient la gestion des zones protégées au moyen d'initiatives telles que NaturAfrica, qui mettent l'accent sur la conservation de la biodiversité et le développement des communautés. En réduisant la déforestation et la dégradation des forêts, le partenariat contribue aux CDN du Congo et à l'atténuation du changement climatique.

Il renforce le cadre juridique, y compris le code forestier et la loi Faune, afin de protéger la biodiversité et de lutter contre le braconnage. En outre, elle promeut le développement durable en soutenant les chaînes de valeur forestières, en créant des emplois et en améliorant les moyens de subsistance. Enfin, le partenariat encourage la coopération régionale afin de relever les défis environnementaux transfrontières et de renforcer la gouvernance régionale des forêts. Cette collaboration contribue aux efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique (accord de Paris), protéger la biodiversité (CDB) et promouvoir le développement durable.

### 2.1 Contributions à la mise en œuvre des CDN

L'Union européenne, par l'intermédiaire de la facilité CDN, apporte un soutien financier au Congo pour la mise en œuvre de ses engagements en matière de climat. Ce financement a notamment permis au partenariat, par exemple i) de renforcer les capacités nationales: Des sessions de formation sont organisées sur les instruments financiers verts, permettant au Congo de mobiliser des ressources financières vertes supplémentaires pour ses projets de lutte contre la déforestation et de préservation des écosystèmes; ii) Mettre en œuvre des mécanismes d'incitation: L'UE soutient la mise en œuvre de politiques budgétaires incitatives qui promeuvent des pratiques de gestion durable des forêts, telles qu'un système de bonus-malus. Ces initiatives possibles ont été examinées avec les ministères de l'environnement, de l'économie forestière et des finances. Et enfin iii) améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation : Une étude approfondie sur l'état d'avancement du système national de mesure, de déclaration et de vérification (MRV) et du cadre de transparence renforcé (ETF) a été réalisée avec le ministère de l'environnement. Cette étude vise à renforcer la transparence et la fiabilité des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre et à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN.

### 2.2 Contributions à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique et de la stratégie et du plan d'action nationaux en faveur de la biodiversité

Le quatrième axe de travail du Partenariat pour les forêts sur la biodiversité, qui contribue directement à la réalisation de plusieurs objectifs de la convention sur la diversité biologique (CDB).

Il s'agit notamment d'objectifs liés à la conservation des écosystèmes, à la gestion durable des forêts et au renforcement des mesures de conservation in situ. La stratégie NaturAfrica, intégrée dans ce partenariat, joue un rôle clé dans la réalisation de ces objectifs. Toutefois, la stratégie et le plan d'action nationaux en faveur de la biodiversité au Congo ne sont toujours pas disponibles. L'initiative «paquet pays» menée par la France, avec l'UE, vise à y remédier en 2025.

Les objectifs de NaturAfrica et leur lien avec les objectifs de la CDB sont les suivants:

1. **Conservation des écosystèmes riches en biodiversité:** Les activités de surveillance, de lutte contre le braconnage et d'inventaire de la flore et de la faune menées contribuent à réduire la perte d'habitats et à protéger les espèces menacées, en alignant cette initiative sur les objectifs de la CDB.
2. **Une économie verte pour et par les communautés locales:** En soutenant des projets d'écotourisme et d'autres activités génératrices de revenus, NaturAfrica contribue à améliorer les moyens de subsistance locaux et à réduire la pauvreté tout en promouvant la conservation de la biodiversité. Cela est conforme aux objectifs de la CDB visant à intégrer la conservation de la biodiversité dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
3. **Gouvernance inclusive au niveau du paysage:** Le renforcement des comités locaux de consultation et de prise de décision au moyen des principes du consentement préalable libre et éclairé, ainsi que le soutien aux partenariats transfrontaliers, favorisent une gestion plus équitable et plus efficace des ressources naturelles. Cette approche est conforme aux principes de la CDB visant à garantir la participation de toutes les parties prenantes à la conservation de la biodiversité.

#### *Lacunes et potentiel d'amélioration*

Si les contributions du partenariat pour les forêts et de la stratégie NaturAfrica sont importantes, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour maximiser leur impact sur la biodiversité. Les principaux défis et possibilités d'amélioration sont les suivants :

- **Intégration sectorielle :** Il est essentiel d'intégrer la biodiversité dans tous les secteurs économiques, y compris l'agriculture, l'industrie, l'exploitation minière et les infrastructures. La collaboration transversale par l'intermédiaire des ministères reste difficile.
- **Mobilisation des fonds :** Le besoin de financement pour la conservation de la biodiversité reste important. Il est nécessaire de mobiliser des ressources financières supplémentaires tant au niveau national qu'international. Les sessions de formation organisées dans le cadre du mécanisme des CDN sur les instruments financiers verts devraient déboucher sur de nouvelles incitations nationales.
- **Amélioration de la coordination :** Une meilleure coordination entre les différents acteurs intervenant dans la conservation de la biodiversité, au niveau transfrontière et national, est nécessaire pour optimiser l'utilisation des ressources et maximiser l'impact des mesures prises.

## 2.3 Contributions à la stratégie «Global Gateway»

Le Partenariat UE-Congo pour les forêts devrait contribuer à la mobilisation de financements et d'investissements en faveur du secteur forestier, en s'alignant sur les objectifs de la stratégie «Global Gateway» de l'UE. Libérer les investissements du secteur privé : Le partenariat peut servir de catalyseur pour les investissements du secteur privé dans la gestion durable des forêts, REDD+ (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) et les chaînes de valeur forestières. Le soutien de l'UE peut réduire les risques liés aux investissements, en les rendant plus attrayants pour les investisseurs privés. Cela comprend :

- Garanties et mécanismes de financement mixte : L'UE peut mobiliser ses instruments financiers pour réduire les risques liés aux investissements du secteur privé dans des projets sylvicoles durables. Deux compagnies sylvicoles ont été contactées pour obtenir des garanties visant à améliorer leur centrale de cogénération, la discussion étant toujours en cours.
- Promouvoir les entreprises forestières durables : Soutenir le développement d'entreprises forestières durables, telles que l'écotourisme, la certification du bois et les produits forestiers non ligneux, peut attirer des investissements privés. En accord avec nos États membres, la certification privée, telle que le Forest Stewardship Council (FSC) ou la certification forestière panafricaine (PAFC), est encouragée avec l'aide de la coopération internationale allemande (GIZ).

## 2.4 Contributions à l'impact extérieur du pacte vert pour l'Europe

### 2.4.1 progrès accomplis en conformité avec le règlement de l'UE sur la déforestation

Le partenariat UE-Congo pour les forêts travaille activement à la mise en œuvre de l'EUDR. En mai 2024, une mission d'assistance technique dans le cadre du mécanisme pour le développement et l'engagement du commerce et du secteur privé (TPSDE) a évalué l'état de préparation des secteurs clés touchés par le règlement, à savoir le bois et le cacao. Des ateliers auxquels ont participé plus de 15 entreprises des deux secteurs, ainsi que des syndicats et des commerçants, ont été organisés afin de diffuser des informations sur le règlement et ses implications. Ces efforts visent à aider le Congo à se conformer au nouveau règlement de l'UE et à promouvoir des pratiques de gestion durable des forêts. Ces consultations ont mis en évidence la nécessité d'accroître la sensibilisation et la compréhension du règlement parmi les parties prenantes, en particulier les entreprises asiatiques qui transforment des produits de base et mettent des produits transformés sur le marché de l'UE.

En outre, en 2023 et 2024, lors de la réunion du comité conjoint de mise en œuvre de l'APV FLEGT, l'UE a fourni aux autorités congolaises des informations actualisées sur l'état d'avancement du

règlement à venir et de sa mise en œuvre (à partir du 31 décembre 2025). Ces mises à jour étaient axées sur l'alignement des stratégies nationales sur le règlement, le renforcement des systèmes de gouvernance forestière et le développement de chaînes d'approvisionnement durables. Sur la base de ces premières étapes, les autorités congolaises n'ont cessé de souligner la nécessité impérieuse d'un renforcement global des capacités afin de saisir et de mettre pleinement en œuvre les complexes du règlement. Ils ont activement demandé des explications et des éclaircissements détaillés sur les mécanismes spécifiques du règlement, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de traçabilité, les obligations de diligence raisonnable pour les opérateurs et l'utilisation du système d'information du règlement. Conscient des défis potentiels pour leurs industries nationales, le gouvernement congolais a souligné l'importance des efforts de collaboration avec l'UE pour élaborer des stratégies et des outils adaptés qui facilitent le respect des règles sans entraver indûment le commerce.

Il est important de noter que l'objectif actuel de l'APV n'est pas la mise en œuvre d'un système national de traçabilité à part entière. Compte tenu des 10 années d'expérience du déploiement du système de garantie de la légalité du bois (SGLB), des enseignements ont été tirés. Au contraire, l'accent est mis sur la mise à l'essai d'approches spécifiques de la traçabilité du bois au service des marchés nationaux, telles que la communauté du projet pilote «permis spécial», afin d'évaluer leur faisabilité et leur efficacité dans le contexte congolais. Si des résultats significatifs sont observés, le gouvernement congolais aura toute latitude pour développer le système national.

## 3. Progrès réalisés dans le cadre du Partenariat pour les forêts

### 3.1 Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du partenariat pour les forêts

Les objectifs définis dans le partenariat pour les forêts, ainsi que les progrès correspondants, sont les suivants :

#### 1. Augmenter la part des concessions gérées

- *Scénario de référence: 57 % (2022), soit 8,4 millions d'hectares (ha) sur un total de 14,8 millions d'hectares de forêt de production*
- *Objectif 90 %, soit 13,33 millions d'hectares*

La République du Congo a connu de faibles progrès en matière de gestion forestière depuis 2022. Un nouveau plan de gestion a été validé (0.4 Mha). En outre, deux entreprises ont lancé des études sur le terrain pour élaborer ces plans (0.2 Mha). Il existe actuellement (2023) 16 concessions forestières, couvrant 3 467 379 hectares, pour lesquelles des plans de gestion sont en cours d'élaboration. 22 concessions d'une superficie d'environ 8,56 millions d'hectares, soit 58 % de la superficie totale allouée aux forêts de production, disposent déjà d'un plan de gestion (RAC 2023).

#### 2. Augmenter la superficie des forêts gérées de manière durable (certificat FSC)

- *Scénario de référence: 20 % (2020), près de 3 millions d'hectares*
- *Objectif: 30 %*

L'obtention d'une certification de légalité privée par une entreprise et d'une certification de durabilité par une autre (1,2 millions d'hectares, PAFC) souligne l'engagement croissant en faveur d'une sylviculture responsable. Sept concessions forestières sont certifiées (FSC, PAFC, Timber Origin and Legality-OLB et LegalSource), pour un total de 3 931 667 ha, soit 27 % des concessions forestières (RAC 2023)

#### 3. Données sur le taux de déforestation

La République du Congo affiche un taux de déforestation relativement faible par rapport à de nombreux autres pays tropicaux. L'objectif défini dans le partenariat pour les forêts est de réduire, voire de stabiliser, le taux annuel de déforestation des forêts naturelles: maintenir 0,1 % jusqu'en 2030. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le taux annuel de déforestation entre 2010 et 2022 était modeste de 0,06 %. Cela indique une couverture forestière relativement stable au cours de la dernière décennie. Les données de Global Forest Watch montrent une augmentation de la perte annuelle de couverture arborée au cours de la période 2021-2023: 54.000 ha (2021), 54.000 ha (2022), 60.000 (2023).

#### 4. **Données sur les emplois liés aux forêts**

- Scénario de référence: 7000 (2020)
- Objectif: 20.000 (2030)

Le poids social du secteur forestier est important en République du Congo, avec près de 11,000 emplois directs et environ 5,000 emplois induits/indirects (CIRAD, 2025). Dans le rapport d'activité de l'UNICONGO (Union interprofessionnelle des employeurs du Congo) — Fédération Forêt, les employés des entreprises forestières d'UNICONGO (CIB OLAM, IFO, Likouala Timber, Mokabi SA, Thanny Congo, Bois de Placage de Loupala, SICOFOR) sont 5.700, dont 198 femmes et employés autochtones.

Par rapport à 2023, le nombre de salariés a globalement augmenté. En raison de l'interdiction d'exporter, certaines entreprises ont été contraintes d'étendre leurs unités de transformation, ce qui a créé de nouveaux emplois dans le secteur. D'autres entreprises sont confrontées à des problèmes d'approvisionnement énergétique afin d'accroître leur capacité de transformation. Les incohérences entre les indicateurs de la feuille de route et ceux disponibles dans la littérature et dans le secteur devraient être abordées dans le prochain rapport d'avancement en clarifiant les sources de données et la méthode de calcul.

#### 5. **Données sur le commerce**

Le poids économique du secteur forestier en République du Congo est important et contribue à hauteur de 5,6 % au produit intérieur brut (PIB). Il représente 10 % du commerce extérieur du pays, avec des ventes annuelles d'environ 135 milliards de francs CFA et une contribution de 20 milliards de francs CFA aux recettes fiscales de l'État, selon le plan national de développement 2018-2022.

Aujourd'hui, environ 30 entreprises industrielles sont actives dans le secteur du bois au Congo. En 2023, plus de 50 % de la production de bois du Congo était encore exportée sous forme de grumes (CIFOR, TEREA, 2025). L'Asie du Sud-Est (67 %) et l'Europe (27 %) sont les principales destinations d'exportation du Congo.

Toutefois, l'idée que l'Union européenne n'est plus un marché majeur pour le Congo et que le marché asiatique est suffisant devrait être réexaminée à la lumière des données détaillées à l'exportation<sup>5</sup> et de la politique du gouvernement congolais visant à promouvoir une transformation accrue. Cela correspond parfaitement aux exigences des marchés européens des produits transformés. Une étude spécifique sur cette question devrait être réalisée en 2025.

### 3.2 Dialogue politique et coordination technique

<sup>5</sup> Pour l'année 2023, l'Europe déclare un volume total de 174 567,41 m<sup>3</sup> (27,23 %) pour tous les produits, de grumes 16 836,91 m<sup>3</sup> (2,63 %), de bois scié AD 68 233,37 m<sup>3</sup> (10,64 %), de bois scié KD 64 454,92 m<sup>3</sup> (10,05 %), de placage pelé 12 151,93 m<sup>3</sup> (1,89 %), de panneaux stratifiés 10 779,03 m<sup>3</sup> (1,68 %) et de parquet, moulures de 2 111,25 m<sup>3</sup> (0,33 %). (CER 2023).

### 3.2.1 Thèmes clés, groupes de travail et dialogue intersectoriel

Le groupe de travail politique sert de plateforme de haut niveau pour le dialogue entre le gouvernement de la République du Congo et l'Union européenne sur les questions liées aux forêts. Il supervise la mise en œuvre du Partenariat pour les forêts, examine les propositions du groupe de travail technique et fournit des orientations stratégiques. La partie congolaise comprend le ministre de l'économie forestière (en tant que point focal), d'autres membres du gouvernement concernés et 8 collaborateurs. La partie UE comprend l'ambassadeur de l'UE, les ambassadeurs des États membres de l'UE, 6 collaborateurs et un représentant du siège de la Commission européenne. Le mandat du groupe comprend le dialogue à haut niveau, le contrôle de la mise en œuvre, la validation des rapports d'avancement et l'examen des questions d'interprétation. Ses objectifs sont de favoriser le dialogue stratégique, d'identifier les points de suivi et les actions prioritaires et de formuler des orientations en vue d'un éventuel soutien. Les résultats comprennent des communiqués de presse et des instructions à l'intention du groupe de travail technique. Les réunions se tiennent au moins une fois par an.

Le groupe de travail technique (GTT) soutient le groupe de travail politique, en fournissant une expertise technique et en surveillant les progrès accomplis tous les trois mois. Le mandat du groupe consiste à suivre la mise en œuvre de la feuille de route, à consulter les parties prenantes et à évaluer la mise en œuvre des recommandations précédentes du groupe de travail. Parmi les membres principaux figurent le point focal, le secrétaire permanent du partenariat forestier placé sous la responsabilité du Premier ministre, un représentant supplémentaire du ministère de l'économie forestière et deux représentants de l'UE. Les membres élargis peuvent inclure des représentants d'autres ministères congolais concernés et des services de la Commission européenne. Les résultats comprennent une synthèse des retours d'information des parties prenantes, des tableaux de suivi et un rapport annuel sur l'état d'avancement du partenariat.

En substance, le groupe de travail politique fournit une orientation stratégique pour le Partenariat pour les forêts, tandis que le groupe de travail technique veille à sa mise en œuvre quotidienne. Les deux groupes collaborent étroitement pour atteindre les objectifs du partenariat. Les principaux thèmes du dialogue politique sont les suivants :

*Gouvernance forestière: Renforcer le dialogue stratégique et le dialogue avec les parties prenantes*  
L'UE a réaffirmé que les réformes du cadre réglementaire forestier doivent être menées dans le cadre d'un processus transparent, participatif et inclusif, avec un programme clair et la participation de toutes les parties prenantes. Il a été confirmé que les textes d'exécution ont été classés par ordre de priorité en tenant compte des discussions du groupe de travail multipartite (GTMA). L'UE continue de garantir un dialogue ouvert et constructif avec tous les acteurs du secteur forestier.

#### *Partage de la production et exportation de grumes*

Le MEF a rappelé que le partage de la production est une réforme souhaitée par le gouvernement et une innovation fondée sur une étude qui a révélé son applicabilité dans le secteur, son potentiel

en termes de transformation locale du bois et la valorisation des plans de gestion forestière. Cette réforme est liée à l'interdiction des exportations de grumes, dans le but de maximiser la valorisation des plans de gestion (actuellement, seuls 1/8 millions de m<sup>3</sup> sont valorisés), de diversifier les espèces exploitées et de promouvoir la transformation locale du bois par les artisans/PME aux côtés des industries, ce qui créera des emplois. Une société nationale chargée de la gestion du partage de la production devrait être créée pour la mise en œuvre opérationnelle de la part du gouvernement. Bien qu'il existe des pistes, telles que le transport du bois vers les chantiers à bois, le développement de zones économiques spéciales, de nombreuses questions restent en suspens (stockage des grumes, logistique, diversité des produits, etc.), outre les difficultés que présente le contexte socio-économique: organisation des secteurs, climat des affaires, transports nationaux, énergie ou gouvernance/corruption. Le régime d'exceptions à l'interdiction des exportations de grumes devrait cesser en 2025.

L'UE devra assurer le maintien d'un dialogue ouvert et constructif sur l'introduction de ce régime avec tous les acteurs du secteur forestier; l'introduction progressive et prudente de la réforme afin d'éviter les turbulences pour le secteur privé; et la réalisation d'une étude indépendante sur les incidences socio-économiques de la mise en œuvre du régime de partage de la production.

#### *Conkouati-Douli: Politique de conservation et exploitation des ressources*

Un permis d'exploration pétrolière a été accordé par le gouvernement congolais à un projet détenu majoritairement par China Oil Natural Gas Holding United, l'État congolais détenant une participation minoritaire. Ce projet suscite des inquiétudes parmi les organisations environnementales car il empiète sur une partie du parc national de Conkouati-Douli et sur sa zone tampon. Toutefois, la ministre indique qu'elle a obtenu l'assurance du Premier ministre que le gouvernement retirera le permis d'exploration si l'étude environnementale et sociale confirme l'incompatibilité. Pour le ministre, il est essentiel de continuer à œuvrer en faveur de la protection en abordant la question de manière intelligible sur la base d'une cartographie des zones d'intérêt et de la possibilité de compensations territoriales en cas de déclassification dans les zones protégées. Ce dernier point doit être suivi de près, en particulier lorsque l'aire protégée est entourée de concessions forestières.

Ce conflit entre protection et développement se multipliera à l'avenir: d'autres ressources n'ont pas été prises en compte lors du zonage/cartographie effectué historiquement (à partir de 1935). Les explorations ou découvertes d'autres ressources se multiplient. Actuellement, la législation prévoit que des études d'impact sur l'environnement sont réalisées par les concessionnaires des licences, ce qui signifie de facto qu'elles ne sont pas indépendantes et ne constituent qu'une formalité.

L'UE devra continuer à promouvoir auprès des autorités la production d'une évaluation des incidences environnementales et sociales véritablement indépendante en cas de chevauchement d'utilisations dans le parc national de Conkouati-Douli et veiller à ce qu'elle soit mise à la disposition du public; suivre le démarrage de la mise en œuvre du comité interministériel d'aménagement du territoire; et continuer à plaider en faveur d'une plus grande transparence sur cette question.

### *Respect des droits des peuples autochtones*

Le MEF souscrit à la priorité absolue, en particulier pour tout financement externe, représenté par le bien-être, les droits et le développement durable des communautés locales et des peuples autochtones (LCIP). Les parties partagent également le point de vue selon lequel les efforts de conservation doivent apporter des améliorations tangibles à la qualité de vie des LCIP et leur permettre de participer à la gestion des zones protégées. Toutefois, en ce qui concerne les allégations d'ONG internationales concernant le parc national d'Odzala-Kokoua, le ministère a appelé à la vigilance à l'égard des déclarations de la LCIP et déplore le manque de communication avec ces ONG.

La stratégie du ministère visant à soutenir le développement socio-économique des communautés vivant à proximité des parcs repose sur: les paiements pour les services environnementaux (sur la base du modèle costaricien); une clé de répartition claire avec les communautés des avantages (y compris le tourisme); et la mise en place de fonds de développement local pour le financement de microprojets (production, transformation, conditionnement).

### 3.2.2 Contribution aux sommets ou événements de haut niveau sur les forêts

Un domaine de collaboration essentiel est la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les deux parties reconnaissent le rôle crucial des forêts dans la séquestration du carbone et la conservation de la biodiversité. *Lors du sommet du bassin 3* qui s'est tenu à Brazzaville en novembre 2023, les dirigeants des pays du bassin du Congo, dont la République du Congo, et des partenaires internationaux, dont l'UE, ont réaffirmé leur engagement à lutter contre la déforestation et à promouvoir une gestion durable des forêts. Ce sommet a jeté les bases d'une coopération régionale renforcée et d'efforts accrus pour protéger les écosystèmes vitaux du bassin du Congo.

En outre, le *sommet sur le boisement*, qui s'est également tenu à Brazzaville en juillet 2024, a fourni une plateforme pour discuter et mettre en œuvre des initiatives ambitieuses en matière de boisement et de reboisement. L'UE et la République du Congo ont présenté des propositions conjointes de projets de boisement à grande échelle, en tirant parti des mécanismes de financement de l'UE et de l'expertise congolaise en matière de gestion forestière. Ces initiatives visent à accroître la couverture forestière, à améliorer la séquestration du carbone et à créer des moyens de subsistance durables pour les communautés locales.

### 3.2.3 Contributions des États membres de l'UE et de l'Équipe Europe

Le Partenariat pour les forêts a indubitablement été un catalyseur d'une série d'initiatives pilotées par l'Équipe Europe. Ces projets, tels que le programme d'utilisation durable des terres (PUDT), le programme de promotion de l'exploitation forestière (PPECF) et Mosala, ont contribué à promouvoir

une gestion durable des forêts et à relever les défis complexes auxquels sont confrontés les écosystèmes forestiers.

1. La PUDT, une initiative quinquennale (2022-2027) menée par l'Agence française de développement (AFD), est un excellent exemple de la manière dont le partenariat forestier a stimulé l'action. En mettant l'accent sur l'utilisation durable des terres, le PUDT s'aligne directement sur les objectifs du partenariat de préservation des écosystèmes forestiers. L'accent mis par le programme sur l'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement témoigne des objectifs plus larges de l'équipe européenne. Compléter le PUDT est le PPECF, financé par le ministère allemand de la coopération (BMZ) et mis en œuvre par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Ce programme a joué un rôle essentiel dans la promotion de la certification forestière, en veillant à ce que les produits du bois respectent les normes internationales en matière de durabilité. En soutenant les processus de certification, le PPECF a amélioré la valeur marchande des produits forestiers de la région, encourageant ainsi la gestion durable des forêts.
2. Le *projet Mosala*, également dirigé par l'AFD avec un financement de l'UE, poursuit un objectif plus ciblé: lutter contre le chômage des jeunes et les inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur forestier. En investissant dans le développement des compétences et en promouvant l'écotourisme, le projet contribue non seulement à des moyens de subsistance durables, mais aussi à une meilleure appréciation des écosystèmes forestiers.
3. Le *train de mesures* par pays, une initiative conjointe de l'UE et de la France, illustre le renforcement de la collaboration au sein de l'Équipe Europe. Ce partenariat est axé sur les écosystèmes forestiers, la nature et le climat, démontrant une approche coordonnée pour relever les défis environnementaux au Congo.

Ces initiatives, menées par le Partenariat pour les forêts dans le cadre de l'initiative «Équipe Europe», mettent en évidence une évolution vers une approche plus intégrée et plus efficace de la coopération au développement en République du Congo. En encourageant la collaboration entre les États membres de l'UE et en tirant parti de leurs points forts respectifs, l'Équipe Europe contribue efficacement aux réalisations du partenariat.

### 3.2.4 Communication sur le partenariat

La communication sur le partenariat UE-Congo pour les forêts est en cours d'évolution. Bien qu'une stratégie de communication spécifique soit en cours d'élaboration avec le soutien de la facilité «Forêts pour le futur» (F4F) et qu'elle soit mise en œuvre en 2025, plusieurs initiatives ont déjà

<sup>6</sup>se compose de l'Union européenne, des États membres de l'UE — y compris leurs agences de mise en œuvre et banques publiques de développement — ainsi que de la Banque européenne d'investissement (BEI)

renforcé la visibilité du partenariat:

- *Le premier dialogue politique sur le partenariat pour les forêts, qui s'est tenu en mars 2024*, a constitué une plateforme essentielle pour des discussions de haut niveau et a permis de sensibiliser les principales parties prenantes.
- *La conférence internationale sur le boisement et le reboisement (CIAR), qui s'est tenue en juillet 2024*, a été l'occasion de présenter à un public plus large les objectifs du partenariat grâce à notre initiative Équipe Europe et à nos réalisations. Le stand de l'Union européenne au CIAR 2024 a été un pôle d'activité qui a attiré un public diversifié de décideurs politiques, de scientifiques et de défenseurs de l'environnement. Organisé sous la forme d'une initiative de l'Équipe Europe, avec une forte représentation de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, le stand a mis en évidence l'engagement de l'UE. L'un des temps forts de la conférence a été la visite du Premier ministre et du ministre de l'économie forestière de la République du Congo, qui ont visité le stand de l'UE.
- *«Notre voix, notre avenir: Agir avec les jeunes qui changent le monde»*. Cette campagne utilise de multiples canaux pour toucher un large public. Il s'agit notamment de la sensibilisation des médias, de la publicité urbaine, de l'engagement sur les médias sociaux et d'une vidéo promotionnelle présentant des influenceurs. La campagne vise à sensibiliser à l'importance des forêts et à donner aux jeunes les moyens d'agir.
- *Journée internationale de l'alimentation*. Cet événement comprend une série d'activités, notamment des repas de solidarité, des ateliers thématiques, une table ronde, un marché agricole et des projections de films. Cet événement met en évidence le lien entre les forêts et la sécurité alimentaire et promeut des systèmes alimentaires durables.
- *Journée nationale des arbres* (novembre 2024). Cette journée comprend des activités de plantation d'arbres dans la capitale, menées par des fonctionnaires du gouvernement et des dirigeants communautaires. Cet événement sensibilise à l'importance des arbres et encourage les citoyens à participer aux efforts de reboisement.
- *Forestier* (novembre 2024). Il s'agit d'une célébration multidimensionnelle des forêts, qui a comporté une exposition sur les partenariats de l'UE pour les forêts et une exposition sur le programme-cadre avec le Congo, une table ronde, une foire de projet, des forums ouverts, des ateliers thématiques, des divertissements et des projections de films. La forêt a permis aux parties prenantes de partager leurs connaissances, de mettre en réseau et de célébrer la valeur culturelle et écologique des forêts.

Ces premiers efforts de communication ont jeté les bases d'une stratégie plus globale qui garantira une communication cohérente et efficace, touchant efficacement les publics cibles et maximisant la visibilité et l'impact du partenariat.

## 4. Les perspectives

Le Partenariat UE-Congo pour les forêts offre d'importantes possibilités pour les années à venir. Les principales priorités devraient être les suivantes :

1. **Renforcement de la gouvernance forestière:** Donner la priorité aux réformes visant à améliorer les systèmes de gouvernance forestière, notamment en renforçant l'application de la loi, en luttant contre l'exploitation illégale des forêts et en améliorant la transparence dans la gestion des forêts. Un dialogue politique et technique multiacteurs et multisectoriel permanent et régulier est prévu afin de renforcer la compréhension et les perceptions mutuelles et de déterminer les domaines dans lesquels un soutien est nécessaire pour surmonter les obstacles.
2. **Promouvoir la gestion durable des forêts:** Soutenir le développement d'entreprises forestières durables, telles que la transformation du bois, les produits forestiers non ligneux et l'écotourisme, afin de créer des perspectives économiques pour les communautés locales tout en garantissant la durabilité environnementale, qui fait partie du nouveau programme de l'UE pour la période 2025-2027.
3. **Consolider la conformité des entreprises sylvicoles** avec les exigences nationales en matière de légalité et d'affaires fiscales. Cette ambition se traduit par le renforcement d'un système de vérification informatisé solide et efficace. Un tel outil technologique (SGLB) devrait garantir un suivi rigoureux des opérations forestières, de l'attribution des titres d'exploitation à la transformation et à la commercialisation des produits du bois. La numérisation devrait contribuer à réduire les risques de fraude, de corruption et d'exploitation illégale des ressources forestières, tout en optimisant la perception des recettes fiscales dues par le secteur.
4. **Suivi et analyse des rapports** produits par l'administration forestière extraits du SGLB. Ces rapports constituent une source d'information essentielle pour évaluer la transparence des activités dans le secteur forestier et identifier d'éventuelles lacunes ou irrégularités. Conformément à l'annexe 10 de l'APV FLEGT, les informations relatives à la gestion forestière, aux permis d'exploitation, aux volumes récoltés, aux taxes et redevances payées doivent être collectées, analysées et rendues publiques.
5. **Investir dans la sylviculture communautaire/sociale:** Donner aux communautés locales les moyens d'agir grâce à des initiatives de sylviculture communautaire/sociale, en veillant à leur participation significative aux décisions de gestion forestière et en bénéficiant de l'utilisation durable des ressources forestières. Il s'agit notamment d'aider les communautés à obtenir les permis nécessaires à la gestion de leur «Forêt communautaire» (forêt communautaire), de leur permettre de gérer et de conserver efficacement les ressources forestières et de veiller à ce qu'elles aient la possibilité de gérer légalement et de bénéficier des recettes générées par la récolte durable des produits forestiers. Mais aussi, grâce à des modèles innovants tels qu'Agroforest.
6. **Suivi et évaluation:** afin de garantir la mise en œuvre effective de la feuille de route, un cadre solide de suivi et d'évaluation est adopté. Cela impliquera des mises à jour régulières

sur l'état d'avancement de la feuille de route, sur la base des résultats des réunions trimestrielles ou semestrielles (semestrielles) du groupe de travail technique (GTT). Ces réunions serviront de forums essentiels pour examiner les progrès accomplis, recenser les défis et adapter les stratégies en fonction des besoins.

## Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de partenariat volontaire
ARISE	Plateformes industrielles intégrées
ATIBT	Association internationale des bois tropicaux
BAD	Banque asiatique de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BMZ	Ministère allemand de la coopération
CAFI	Initiative pour les forêts en Afrique centrale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CDP	Projet de divulgation du carbone
CFA	Communauté financière africaine
CIAR	Conférence internationale sur le boisement et le reboisement
CIB	Industrie du bois congolais
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CIRAD	Centre français de recherche agricole pour le développement international
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
DUE	Délégation de l'Union européenne
ETF	Cadre de transparence renforcé
FLIC	Conférence des parties
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
F4F	Facilité «Forest for the Future»
FLEGT	Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux
FP	Partenariat pour les forêts
FPIC	Consentement préalable libre et éclairé
FSC	Conseil de bonne gestion forestière
GDF	Gestion durable des forêts
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Coopération internationale allemande
GTMA	Groupe de travail multipartite
GTP	Groupe de travail politique
GTT	Groupe de travail technique
IFO	Industrie forestière d'Ouesso
INTPA	Partenariats internationaux
KfW	Kredit Anstalt für Wiederaufbau (banque de développement allemande)
LCIP	Communautés locales et populations autochtones
MEF	Ministère de l'économie forestière
MRV	Mesure, déclaration et vérification
NBSAP	Stratégie et plan d'action nationaux en faveur de la biodiversité
NDCI	Initiative de contribution déterminée au niveau national
NWFP	Produits forestiers non ligneux
OLB	Origine et légalité du bois

ONG	Organisation non gouvernementale
OPJ	Officiers de police judiciaire
OSC	Organisation de la société civile
PAFC	Certification des forêts panafricaines
PdE	Protocole d'entente
PIB	Produit Intérieur Brut — Gross Domestic Product
PME	Petites et moyennes entreprises
PPECF	Programme de promotion de la gestion forestière certifiée
PUDT	Programme d'utilisation durable des terres
REDD	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
RDUE	Règlement européen contre la déforestation
ODD	Objectif de développement durable
SGLB	Système de garantie de la légalité du bois
TEI	Initiative de l'Équipe Europe
TEREA	Aménagement du territoire
TPSDE	Développement et engagement du commerce et du secteur privé
UE	Union européenne
UNICONGO	Union patronale et interprofessionnelle du Congo
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
VC	Chaînes de valeur